

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 358

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 7**

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« électronique »,

insérer les mots :

« auprès d'une entreprise installée en France ou à l'étranger ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Que l'entreprise soit basée en France ou à l'étranger, cet amendement vise à permettre à un consommateur de résilier son contrat par voie électronique.